

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 9 Janvier 2018

A 18H30

**ORDRE DU JOUR :**

• **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION**

• **DELIBERATIONS**

• **ENVIRONNEMENT**

- OUGC (Organisme Unique de Gestion Collective) 38 : Avis du Conseil Municipal sur demande d'autorisation pluriannuelle par les prélèvements d'eau à usage agricole,
- Projet d'aménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau : Avis de la Commune,
- 

• **TRAVAUX**

- BATIMENT SALLE DES FETES
  - o Devis pour aménagement toilettes
  - o Demande de subvention Conseil Départemental,
- SKATE PARK et FITNESS
  - o Demandes de subventions Conseil Départemental et DETR
- AMENAGEMENT DU VILLAGE SECTEUR
  - o Demandes de subventions Conseil Départemental et DETR

• **BATIMENTS**

- Location lot 2 rdc Les Lavandières - Révision montant des loyers,

• **INTERCOMMUNALITE**

- CLECT : Approbation du rapport 2017 de la Commission Locale d' Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

• **PERSONNEL**

- AGENTS RECENSEURS : Fixation de la rémunération,
- Création poste Adjoint Administratif à temps complet.
- Création d' un poste Adjoint Technique à temps complet.

Le 9 Janvier 2018 à 18h30 Le Conseil Municipal s' est réuni à la Mairie de SAINT ROMANS sous la Présidence de M. CREACH Yvan, Maire.

Présents: ARNAUD Marie-Françoise, BARTHELEMY Marcel, BLAMBERT Micheline, BOURGEON Chantale, CHETAIL Maurice, CHOURREAU Gisèle, Karine FEUGIER, LAMBERTON Michel, MATRAS Françoise, MEUGNIER Angélique, MEUNIER Christian, MURE-RAVAUD Jérôme, ROLLAND Eric, VIALLE Patrick.

Absent(e)s : DICO Charles, Christine FIORDALISI, Astrid JEYMOND, Damien MICLO.

Secrétaire de séance: MEUGNIER Angélique

Pouvoirs : Astrid JEYMOND → Angélique MEUGNIER

Date de convocation : 02/01/2018

## COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de Saint-Romans s'est réuni en séance ordinaire le 09 janvier 2018 sous la présidence de M. Yvan CREACH, Le Maire.

**La séance débute à 18H30**

- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION**

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

- **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

## SCOLAIRE

- 1) REGLEMENT INTERIEUR Restauration scolaire et TAP ST ROMANS  
Février à Juillet 2018

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Micheline BLAMBERT, adjoint délégué aux services scolaires.

Mme BLAMBERT donne lecture du règlement intérieur mentionnant les objectifs pédagogiques, le fonctionnement de la pause méridienne, permanences inscriptions, etc...

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

## ENVIRONNEMENT

- 2) OUGC AUTORISATION PLURIANNUELLE PRELEVEMENT D' EAU A  
USAGE AGRICOLE

Monsieur le Maire informe qu'actuellement il est procédé sur le territoire des communes de l'Organisme Unique de Gestion Collective de l'Isère (OUGC 38) à une enquête publique relative à sa demande d'autorisation unique pluriannuelle pour les prélèvements d'eau à usage agricole, requise au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement.

Il appartient aux Communes concernées par ce périmètre à donner leur avis motivé sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête, et au plus tard dans les quinze jours suivants la clôture de l'enquête.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

### 3) AVIS SUR LE PROJET D' AMENAGEMENT DE L' ECHANGEUR DE L' A480 ET DE L' ECHANGEUR DU RONDEAU

Les problématiques de congestion du trafic routier dans l'agglomération grenobloise sont connues et tendent à se renforcer un peu plus chaque année. Parmi les secteurs concernés par ces problématiques, l'échangeur du Rondeau (RN87) et l'autoroute A480 supportent chaque jour un trafic de l'ordre de 100 000 véhicules. Leurs caractéristiques géométriques actuelles ne permettent plus d'assurer un trafic fluide et concourent largement aux congestions régulières de l'agglomération grenobloise.

Ces congestions récurrentes nuisent très fortement à l'attractivité et au rayonnement de la grande agglomération grenobloise et du Département de l'Isère ainsi qu'à la qualité de vie des riverains. Ces infrastructures vieillissantes s'intègrent mal dans le paysage urbain.

Un projet est à l'étude et consiste à aménager à 2x3 voies l'autoroute A480 entre la bifurcation A48 / A480 /RN481 et l'échangeur du Rondeau, sous maîtrise d'ouvrage de la société AREA et à restructurer l'échangeur du Rondeau et ses abords pour en améliorer le fonctionnement sous maîtrise d'ouvrage de l'État (Ministère de la transition écologique et solidaire).

L'Etat, le Département de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole et la société AREA ont signé le 10 novembre 2016 un protocole partenarial qui définit en particulier les objectifs et principes partagés devant guider les solutions d'aménagements, à savoir :

- fluidifier la circulation et fiabiliser les temps de parcours pour l'accès à l'agglomération grenobloise, les échanges internes à l'agglomération et les flux longue distance, au quotidien et lors des migrations touristiques, tout en garantissant la sécurité des usagers ;
- réduire significativement les impacts négatifs de ces infrastructures et de la circulation, sur le cadre de vie des populations riveraines et l'environnement naturel ;
- créer des conditions d'une mobilité durable, ces infrastructures étant une des composantes du système de déplacements.

Le coût global total de l'aménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau est estimé à 348 M€ TTC aux conditions économiques du mois de mars 2016. En termes de calendrier, l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique est prévue fin 2017. Les travaux sont envisagés à compter de 2019.

Le détail du projet est précisé en annexe n°10.

Le volet concertation de ce projet est un élément pour lequel le Département de l'Isère attache une attention particulière, de même que l'appui de la grande agglomération grenobloise. C'est à ce titre, que la SMVIC est sollicitée pour apporter son soutien au dossier de projet d'aménagement d'A480 et de l'échangeur du Rondeau.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

## TRAVAUX

### 4) BATIMENT ANCIENNE POSTE / DEVIS POUR CHANGEMENT DES MENUISERIES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric ROLLAND, Adjoint délégué qui rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation des toilettes avec intégration des normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Le Conseil Municipal accepte les devis comme suit :

Lucien ODEYER	849.50 €
<b>Plomberie</b>	
Ets BASILLE	3 309.23 €
RJ Plomberie	2 970.27 €

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

### 5) AIRE DE JEUX (Skate-Fitness) Demande de subvention DETR 2018 Préfecture Isère

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création d' une aire de jeux avec en outre un skate- Park et un parcours santé à proximité du Groupe scolaire sis 44 route de l' Uzelière à Saint-Romans. L' utilisation de cet aménagement servira pour toutes les classes des écoles (pendant les périodes scolaires), au Centre de Loisirs intercommunal (pendant les mercredis et vacances scolaires) et également accessible à toutes les générations (en dehors des horaires scolaires) afin d' établir des liens entre toutes ces générations.

Il présente à l' assemblée les devis établis par les entreprises ECOGOM et Routière Chambard pour un montant total hors taxes de **99 989.71 €**.

Il informe le Conseil Municipal qu' une subvention peut être sollicitée auprès de la Préfecture de l' Isère au titre de la DETR 2018 (la dotation d'équipement des territoires ruraux) dont le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

**N.B.** : Les coûts doivent être inscrits **HORS TAXES** : 99 989.71 €

<i>Financement</i>	<i>Montant H.T. de la subvention</i>	<i>Date de la demande</i>	<i>Date d'obtention (joindre la copie de la décision d' octroi)</i>	<i>Taux</i>
CONSEIL DEPARTEMENTAL	19 997.94	09/01/2018		20%
	19 997.94 €	09/01/2018		20%

DETR				
<b>Sous-total (total des subventions publiques)</b>	<b>39 995.88 €</b>			<b>40%</b>
Participation du demandeur : - autofinancement - emprunt	59 993.83 €			60%
<b>TOTAL</b>	<b>99 989.71 €</b>			<b>100 %</b>

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

#### 6) SKATE-PARK Demande de subvention Conseil Départemental

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Skate Park et de parcours fitness qui serait installé au Groupe scolaire sis 44 route de l'uzelière.

Il présente à l'assemblée les devis établis par les entreprises ECOGOM et Routière Chambard pour un montant total hors taxes de **99 989.71 €**.

Il informe le Conseil Municipal qu'une subvention peut être sollicitée auprès de la Direction Territoriale du Sud Grésivaudan,

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

#### 6) Aménagement du Village Secteur 3 Demande de Subvention Conseil Départemental

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal

Il présente à l'assemblée l'estimation des travaux concernant l'aménagement du village secteur 3, du Cabinet VERDI INGENIERIE dont le montant s'élève à la somme de **184 717.00 €** hors taxes soit 221 660.40 € TTC.

Il informe l'assemblée qu'une subvention peut être sollicitée auprès de la Direction Territoriale du Sud Grésivaudan.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

Arrivée de Mr Damien MICLO, Conseiller Municipal, qui prend de ce fait part aux votes pour les sujets suivants.

## 7) AMENAGEMENT DU VILLAGE SECTEUR 3 DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux d'aménagement du village du secteur 1 achevés en 2017.

Il présente à l'assemblée l'estimation des travaux concernant l'aménagement du village secteur 3, du Cabinet VERDI INGENIERIE dont le montant s'élève à la somme de **184 717.00 €** hors taxes soit 221 660.40 € TTC.

Il informe l'assemblée qu'une subvention peut être sollicitée auprès de la Préfecture de l'Isère au titre de la DETR (dotation des Equipements des territoires Ruraux) pour l'année 2018 dont le plan de financement se décompose comme suit :

<i>Financement</i>	<i>Montant H.T. de la subvention</i>		<i>Date de la demande</i>	<i>Date d'obtention (joindre la copie la décision d' octroi)</i>
CONSEIL DEPARTEMENTAL	36 943.40 €		09/01/2018	
DETR	36 943.40 €		09/01/2018	
<b>Sous-total (total des subventions publiques)</b>		<b>73 886.80 €</b>		
Participation du demandeur : - autofinancement -emprunt		110 830.20 €		
<b>TOTAL</b>		<b>184 717.00 € €</b>		

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

### BATIMENTS

#### 8) MONTANT LOYERS CENTRE PARAMEDICAL LOT 2 RDC LES LAVANDIERES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 25 Janvier 2017 fixant la révision des locations pour les bureaux ADMR indexés sur l' indice du coût de la construction du 3ème trimestre 2016(1643). Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la révision des loyers s' effectue à la date anniversaire du bail consenti en fonction de l' indice du coût de la construction du 3ème trimestre tel qu' il est publié actuellement par l' INSEE. L' indice du coût de la construction du 3ème



trimestre 2016 vient de paraître et s'élève à **1 670** ce qui implique une augmentation de 1.60 %)

Il propose à l'assemblée d'en réviser les tarifs qui se décomposent comme suit :

**Lot n° 2 : AMMR**

- loyer mensuel : **316.72 €** au lieu de 311.73 €
  - charges de copropriété mensuelles : inchangées
- à compter du **1er Septembre 2017**.

**ADMR/SSIAD**

- loyer mensuel : **316.72 €** au lieu de 311.73 €
  - charges de copropriété mensuelles : inchangées
- à compter du **1er Septembre 2017**.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

**INTERCOMMUNALITE**

9) CLECT (COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES) APPROBATION DU RAPPORT 2017

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 35,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1311-1, L.1321-1 à 5, L.5211-5-III, L.5211-17, L.5214-16 et L.5211-17,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C

Vu l'arrêté préfectoral N° 38-2016-12-06-007 du 6 décembre 2016 portant fusion des Communautés de communes Chambaran Vinay Vercors, de la Bourne à l'Isère et du Pays de saint-Marcellin

Vu le rapport 2017 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées notifié en date du 21 décembre 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 décembre 2017 approuvant le transfert des zones d'activités communales à la communauté de communes,

Considérant que la communauté de communes dispose de la compétence obligatoire en matière d'actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-7 : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire »

Le Maire rappelle au conseil municipal que la loi NOTRE dispose qu'au 1er janvier 2017, les zones d'activités économiques deviennent une compétence obligatoire et non séable des EPCI. La compétence est ainsi libellée par la loi et reprise en termes identiques dans les statuts de la communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère : « création, aménagement, entretien et gestion des zones activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire »

Dès lors, il appartient à la CLECT (Commission Locale d' Evaluation des Charges Transférées) de chiffrer le montant des charges transférées au titre des zones d' activités économiques de compétence intercommunale pour assurer la neutralité financière du transfert de la compétence entre le budget des communes et celui de la communauté de communes. A cet effet, la CLECT a rendu son rapport qui a été approuvé le 30 novembre 2017.

En application des dispositions de l' article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, le rapport est définitivement approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (2/3 des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les 2/3 de la population) dans un délai de 3 mois à compter de sa notification par le Président de l' EPCI.

Au 1<sup>er</sup> janvier, l'entité SIEPIA telle qu'elle existe actuellement n'existera plus. Le personnel va être transféré. Le prix de l'eau devrait être lissé sur les années à venir avec une baisse notable des tarifs de l'eau pour les habitants.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

## **PERSONNEL**

### **10) AGENTS RECENSEURS - REMUNERATION**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu' il y aurait lieu de fixer la rémunération des quatre agents recenseurs dans le cadre du recensement de la population sur notre commune du 18 Janvier 2018 au 17 Février 2018.

Fixe la rémunération forfaitaire brute :

Des agents recenseurs à la somme de 800 € (Huit cent EUROS),

### **11) PERSONNEL COMMUNAL CREATION DE POSTES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu' il y aurait lieu de créer deux postes (un d' adjoint administratif et un d' adjoint technique) suite au départs en retraite en 2018.

Il propose à l' assemblée de créer les postes suivants :

Adjoint Technique	35 h/semaine	A compter du 01/04/2018
Adjoint Administratif	35h/semaine	A compter du 01/07/2018

> **Voté à l'unanimité des membres présents**



### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Secrétariat de mairie**

Dans le cadre du départ à la retraite, un poste d'adjoint administratif va se libérer au 1<sup>er</sup> juillet 2018. De ce fait il convient de prévoir un contrat à durée déterminée afin de prévoir se remplacement.

- **Recensement population**

- Il aura lieu du 18 Janvier 2018 au 17 février 2018 et sera assuré par quatre personnes. Réservez- leur un bon accueil.

- **Tennis Marandan**

Un membre du Conseil Municipal a sollicité connaître l'avancée des travaux en cours aux Tennis du Marandan. L'adjoint délégué va reprendre contact avec l'entreprise pour la suite à donner.

**Fin de séance : 20H00**

**Le Maire,**

**Yvan CREACH**



